

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 juillet 2016

Séance du **11 juillet 2016**

L'an deux mil seize, le 11 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean Vaubourg

**Étaient présents** : Collet Olivier, **Delecroix** Katia, **Laurent** Michel, **Loisant** André, **Renaudin** Sandy **Schlienger** Jean-Marie, **Zen** Pierre

**Était représenté** : **Chevrier** Patrick par **Schlienger** Jean-Marie

**Étaient absentes non excusées** : **Génin** Séverine, **Delhayé** Karin

**Loisant** André a été nommé secrétaire de séance

**Proposition de contrat d'embauche pour entretien du bois (01/04/2016)**

Le Conseil Municipal, vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ; considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir nettoyage des fougères dans les parcelles 4-5-9, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de adjoint technique 2eme classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1 mois allant du 15 juillet 2016 au 15 aout 2016 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique 2eme classe une durée hebdomadaire de service de 10 h.

Il autorise le recrutement de M. Dartois Alain.

**Décision cimetière – extension hiérarchisation des travaux (02/04/2016)**

Suite aux projets proposés par le Conseil d'Urbanisme d'Architecture et d'Environnement (C.A.U.E) M. le Maire propose une réflexion sur l'aménagement du cimetière. Dans le dossier de conseil pour la restauration de l'église et du cimetière, le C.A.U.E offrait plusieurs orientations :

- - mise en valeur du parvis,  
- rénovation de l'allée Ouest (à gauche de l'église) avec création, le long de l'église, d'un jardin du souvenir et columbarium intégré au mur de celle-ci,  
- en herbage de la partie Est de l'église  
- rénovation de l'allée principale existante, avec éventuellement suppression de la clôture béton au fond du cimetière avec pose de clôture naturelle.
- - mise en valeur du parvis,  
- rénovation de l'allée ouest  
- rénovation de l'allée principale existante  
- Extension naturelle (au fond du cimetière) pour création d'un espace cinéraire (columbarium, cave urne et jardin du souvenir).

Après débat, les élus décident d'opter pour la seconde orientation. Avec en premier lieu la création d'une extension naturelle pour la création d'un espace cinéraire, l'aménagement du parvis sera la dernière intervention.

La commission cimetière sera rapidement réunie afin de proposer un aménagement cohérent de cet espace naturel et d'amener des devis.

M. Laurent proposait de racheter le chemin privé jouxtant le nouvel espace afin de créer un accès plus proche : proposition refusée. M. Renaudin précise toutefois qu'il faut penser à la possibilité d'un futur accès par ce chemin dans l'aménagement de l'espace.

**Logiciel cimetière (03/04/2016)**

M. le Maire demande aux élus s'ils l'autorisent à signer la proposition financière de JVS pour l'acquisition du logiciel « Cimetière de France »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la proposition financière de JVS MAIRISTEM tel qu'elle lui a été proposée à savoir 210 € de redevance annuelle. Ainsi que la collecte et la mise en œuvre pour un montant de 384.40 € TTC la 1ere année.

**Demande de prise en charge des frais d'avocat (04/04/2016)**

Le 14 juillet 2015, M. Vaubourg Jean et M. Schlienger Jean-Marie, agissant en qualité de Maire et de 1<sup>er</sup> Adjoint avait eu démêlés avec M. Sontot André. À la suite de quoi un dépôt de plainte avait été posé. L'affaire passera en jugement le 14 octobre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais d’avocat relatifs aux affaires Vaubourg Jean contre Sontot André et Schlienger Jean-Marie contre Sontot André. Il nomme Maître Viry pour défendre les intérêts des élus susnommés et demande à l’assurance le remboursement des frais en vertu du contrat signé. La commune ne fera donc qu’une avance de frais.

**Travaux d’investissement de voirie (05/04/2016) (06/04/2016)**

M. le Maire propose de faire un point sur tous les travaux d’investissement prévu ou à prévoir pour l’exercice 2017 et ce afin de faire les demandes de subventions.

Il donne lecture d’étude de l’agence Technique départementale (ATD 88) et du programme de travaux de M. Bouvreau concernant la finition de la voirie du lotissement « les Rosseottes » rue du presbytère.

M. Loisant rappelle que le chemin n°6 menant à l’exploitation de « la ferme des Murats » entrainé dans le programme de voirie de la communauté de communes de Moyenne Moselle mais que pour l’instant rien n’a été fait.

Le conseil municipal décide à l’unanimité le classement en voirie communale du chemin n°9 jusqu’à son intersection avec le chemin n°23 soit une longueur de 275 mètres.

Le Conseil municipal **décide de programmer** les travaux d’investissement de voirie suivant :

- Chemin de forestier d’avillers à Bouxurulles –Coté Avillers (dit chemin de breleux) avec place de retournement
- le chemin n° 9 jusqu’à son intersection avec le chemin n°23 soit une longueur de 275 mètres en enrobé
- Finition de la voirie du lotissement « les Rosseottes » rue du presbytère.
- Route d’Avillers – partie basse

**Il s’engage** à inscrire les dépenses au budget 2017 et **autorise** le maire à demander toutes les subventions, pour la réalisation de ces travaux.

**Approbation du périmètre de la nouvelle communauté de communes (07/04/2016)**

Monsieur le Maire donne lecture de

- l’Arrêté 1198/2016 du 3 mai 2016 portant sur le projet de périmètre de la future Communauté de Communes issue de la fusion de la communauté de communes du pays de Mirecourt, de la communauté de communes du secteur de Dompierre, avec extension aux communes de Avillers, Avrainville, Battexey, Bettoncourt, Bouxurulles, Evaux-et-Menil, Gircourt-les-Vieville, Hergugney, Marainville-sur-Madon, Pont-sur-Madon, Rancourt, Rapey, Savigny, Varmonsey, Vomécourt-sur-Madon et Xaronval, auquel la commune est susceptible d’appartenir à compter du 1er janvier 2017.

- des informations financières et fiscales

- ainsi que des informations utiles à la préparation des fusions.

le Conseil municipal accepte le périmètre de la future Communauté de Commune comme présenté dans l’Arrêté préfectoral 1195 du 3 mai 2016.

**Proposition de modification de contrat jvs (logiciel administratif et comptable) (08/04/2016)**

M. le Maire propose de passer le contrat jvs actuel en cloud et ce afin d’éviter les pertes de donner et de pouvoir travail de n’importe quel poste de travail. Il donne lecture d’un tableau comparatif de coût

CONTRAT ACTUEL					
	HT	TTC			
CESSION LICENCE	1 397,60 €	1 677,12 €			
MISE A NIVEAU	174,70 €	209,64 €			
ASSISTANCE	174,70 €	209,64 €			
CONTRAT DE MAINTENANCE	350,74 €	450,89 €			
total	2 267,77 €				
CLOUD					
CLOUD ANNEE 1			CLOUD ANNEE 2		
	HT	TTC		HT	TTC
DROIT ACCES	936,00 €	1 123,20 €	DROIT ACCES		
CESSION FORFAIT ANNUEL	1 712,80 €	2 055,36 €	CESSION FORFAIT ANNUEL	1 712,80 €	2 055,36 €
MISE A JOUR	214,10 €	256,92 €	MISE A JOUR	214,10 €	256,92 €
ASSISTANCE	214,10 €	256,92 €	ASSISTANCE	214,10 €	256,92 €
CONTRAT DE MAINTENANCE			CONTRAT DE MAINTENANCE		
total	3 162,64 €		total	2 226,64 €	

Le conseil municipal accepte la modification de contrat

### **Ouverture du poste d'adjoint administratif (09/04/2016)**

Le poste de la secrétaire de maire étant toujours contractuel M. le Maire propose d'ouvrir le poste, et de nommer la secrétaire actuelle à ce poste.

Les élus acceptent.

### **Proposition de contrat photocopieur couleur**

Ajourné faute de devis.

Mme Delecroix précise toutefois qu'il faut faire attention car cela peut vite revenir onéreux.

### **Informations diverses**

Apport volontaire : Concernant le nouvel emplacement de l'apport volontaire, 2 devis ont été demandé. Ils sont d'environ 12 000 € chacun.

Lotissement : A ce jour 3 compromis de vente ont été signé, et cela sans aucune publicité.

Parcelle C 462 : M. le Maire informe les élus que l'acte notarial a été signé.

Affouage : M. Loisant demande à ce que l'on informe les affouagistes que le bois soit retiré avant le 1<sup>er</sup> septembre, date de l'ouverture de la chasse.

Séance levée à 23h45

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.